

Le Locle

Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Communiqué de presse Conseil communal

Budget 2023 de la Ville du Locle Sans surprise, poursuite de la tendance déficitaire

Ce troisième budget de la nouvelle commune fusionnée affiche un résultat déficitaire de 5.5 millions de francs, soit une amélioration de près de 0.4 million par rapport au budget précédent. Ce résultat contient toutefois un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de Fr. 950'000.-, représentant l'impact de l'inflation sur le budget 2023.

Sans correction de l'effet inflationniste, à hauteur de Fr. 600'000.- pour les charges salariales et de Fr. 350'000.- pour les charges d'énergie, le déficit serait donc de 6.5 millions de francs. Mis à part cet effet, on peut relever une estimation des recettes fiscales à la hausse, de Fr. 355'000.- par rapport au dernier budget, tout en restant à un niveau inférieur aux comptes 2021 de Fr. 390'000.-. Ce budget intègre aussi une réduction de la participation à la péréquation financière intercommunale, reflet de la baisse régulière des recettes fiscales, et une diminution constante de la charge d'amortissement, corollaire de l'effort d'investissement plus réduit ces dernières années.

La planification financière et des tâches 2024-2026 laisse entrevoir une perspective d'amélioration régulière rendue possible par une augmentation des recettes fiscales prudemment optimiste. Le Conseil communal est en effet confiant sur les impacts financiers induits à moyen terme par le développement économique de la zone des Saignoles et celle du Col-des-Roches avec l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal.

L'augmentation des recettes n'empêche pas le Conseil communal de se concentrer aussi sur la stabilisation, voire la diminution, de postes de charges. Malheureusement, le niveau d'inflation n'aide pas à remplir cet objectif et le budget 2023 voit ses charges augmenter de Fr. 674'000.-. Avec l'estimation à Fr. 950'000.- de l'effet de l'inflation, l'objectif de stabilisation est toutefois rempli. Le Conseil communal propose de contenir la progression des charges salariales des fonctionnaires en n'accordant pas une indexation complète (retenue de 0.8% due à la non-adaptation de la déflation de l'année précédente) en 2023, représentant une économie de Fr. 194'100.- déjà intégrée au budget. La progression sera donc de 1.4%, auquel s'ajoutera l'échelon automatique prévu par le statut du personnel. Il est aussi proposé de réduire le financement par l'impôt du chapitre des déchets ménages à 20% au lieu de 25% actuellement. Cela représente une économie de Fr. 69'100.- et même avec cela, la taxe déchets pourra probablement être adaptée à la baisse.



Comme ces dernières années, une attention particulière a été consacrée à l'examen des investissements, afin de limiter la progression du niveau d'endettement et éviter d'implémenter de nouvelles charges dans le compte d'exploitation. Il n'y a pas de gros projets, hormis la réalisation de la nouvelle STEP qui est déjà prévue au budget, et la réalisation des différents chantiers routiers est limitée.

Globalement et sans les imputations internes, le budget 2023 enregistre une augmentation des charges de Fr. 674'000.-, soit +0.8%, et une augmentation des revenus de Fr. 113'000.-, soit +0.1%, par rapport au budget 2022 (sans tenir compte du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle au budget 2023). Hormis l'effet de l'inflation, le budget 2023 s'inscrit dans une relative stabilité par rapport à 2022.

Conclusion

Le Conseil communal n'est bien sûr pas satisfait de présenter un budget avec un excédent de charges. Cette situation qui perdure n'est toutefois pas une surprise. Après une situation sanitaire compliquée, ce sont maintenant les tensions géopolitiques qui pèsent financièrement sur le budget avec un retour marqué de l'inflation. La compensation des effets financiers découlant de la modification de la répartition des revenus fiscaux et des réformes fiscales successives connues ces dernières années rendent un retour à l'équilibre difficile, tant l'écart à combler est grand

Le versement de la compensation pour la reconnaissance des charges géo-topographiques est aussi un enjeu politique important pour les budgets suivants. Après l'aboutissement de l'initiative, des représentants communaux sont en pourparlers avec le Conseil d'Etat pour trouver une voie médiane visant à compenser les charges d'altitude. Ce dossier devrait aboutir en 2023 et permettre une amélioration pérenne du résultat des comptes.

Le rapport complet de même que le budget 2023 se trouvent sur le site Internet www.lelocle.ch.

Contact: Claude Dubois, tél. 079 408 73 63

Le Locle, le 16 novembre 2022